



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 26 JUIN 2017**

Service Assemblée

SOMMAIRE

CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

• Participants	3
• Prochaine Assemblée Générale	35
Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 avril 2017	5
Orientations pour le plan de mandat	5
Point sur CCI international	11
Budget exécuté 2016	13
Convention avec Saint Étienne Métropole	18
Convention 2017 CCIM – pôle LUTB/RAAC	20
Point sur le dossier des Musées	22
Avis quant à la localisation du siège de la CCI de région	
Auvergne Rhône-Alpes	26
Informations du Président et des Présidents de Délégation	26

PARTICIPANTS

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Bérange CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Anne DAMON, Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Sylvie MADAMOUR, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Céline PELESZEZAK, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Daniel BUGUET, Pierre CHAMBON, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Frédéric FOSSI, Alain GRANDOUIILLER, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Christian MISSIRIAN, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Membres associés présents :

Mesdames Véronique DUPRE, Michèle GUIONNET.

Messieurs Frédéric ADRIENS, Thibault AUFORT, Jihade BELAMRI, Frédéric DALAUDIERE, Philippe DALAUDIERE, Olivier DE JENLIS, Jacques DESCOURS, Georges HALLARY, Carl INCORVAIA, Fabrice JOYEN, Hervé MARIAUX, Philippe MONTCHALIN, Denis OLIVIER, Eric PAYEN, Michel PERROUD, Thierry ROCOURT, François ROYER, André TIXIER, Guillaume VERNEY –CARRON.

EXCUSES

Membres élus excusés :

Mesdames Isabelle BLACHON, Irène BREUIL, Marie-Claude DESBENOIT, Patricia GROS-MICOL, Stéphanie JUHASZ, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Véronique MADELRIEUX, Marta PARDO-BADIER, Nathalie PRADINES, Sandrine SURGET.

Messieurs Christophe CROZIER, Jacques DUCROT, Olivier FINAZ, Éric GARCIN, Vincent GIRMA, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Francis KESSOUS, Dominique MINJARD, Patrick PARAT, Gilles RENAUD, Thomas SAN MARCO.

Membres associés excusés :

Mesdames Lydia DELBOSCO, Christine PAUCHARD, Emmanuelle ROTH.

Messieurs Bertrand BOTTOIS, Jean-Michel COQUARD, Jean-Louis DANJOUX, Christophe DEJOB, Jean-Cyril DESCOMBES, Dominique GIRAUDIER, Patrick LACROIX, Jean-François LYONNET, Éric MAISONHAUTE, Laurent MONS, Sylvain OGIER, Hervé PONTILLE, Philippe ROVERE, Ronald SANNINO, Bruno TARLIER, Pierre VALENTE, Gérard VERRIER.

ACCUEIL

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'Assemblée, Madame Nathalie BOUDART de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) qui représente Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et Préfet du Rhône, et Monsieur Christophe BARRAT de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes.

Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 avril 2017 (Article 32 du Règlement Intérieur)

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance. Dans la mesure où il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité.

Orientations sur le plan de mandat

Le Président Emmanuel IMBERTON utilise tantôt le terme « plan de mandat », tantôt celui de « grandes orientations » pour le mandat à venir.

L'objectif est d'élaborer un carnet de route ambitieux et livrable à l'automne. La réflexion sur les cinq années à venir a été engagée au sein du CODIR, du Bureau, des commissions, sur la base des engagements électoraux des membres. Après analyse des enjeux, le monde consulaire doit réaffirmer son positionnement.

Un paysage à intégrer définitivement, tenant compte :

- des mutations très fortes, notamment la transformation numérique qui révolutionne les business modèles dans les entreprises, mais également dans les institutions publiques ;
- de la mondialisation qui crée autant d'opportunités que de remises en cause ;
- de la culture startup ;
- des nouvelles habitudes de consommation et des nouvelles aspirations au travail. Une étude récente montre qu'en 2016, la création d'entreprise a progressé de 11% dans notre Métropole, c'est 1700 entreprises de plus qu'en 2015 ;
- de la métropolisation qui attire richesses et talents ;
- de la transformation des attentes des entrepreneurs, notamment sur :
 - la nouvelle posture entrepreneuriale,
 - la demande accrue d'accompagnement et de coaching,

- le besoin de mise en réseaux afin de rompre l'isolement et de créer des connexions business.

Des incertitudes qui forcent l'imagination :

- notamment au regard du positionnement des CCI sur le riche échiquier des acteurs : la Métropole, la Région, les CCI, la DIRECCTE, etc. : tous proposent des dispositifs d'accompagnement des entrepreneurs. Il y aura probablement à trouver de nouveaux équilibres ;
- il faudra tenir compte du problème des ressources : on ignore encore quel sera le projet de loi finance 2018, s'il y aura un arrêt dans la diminution des ressources fiscales ou au contraire si l'ancienne politique à l'égard des CCI sera reprise. Tout cela devrait se déterminer début septembre ;
- il faudra transformer la satisfaction des chefs d'entreprise pour les services et produits CCI, en « réflexe » CCI (trop peu d'entre eux les utilisent).

Trois défis à relever :

- Se positionner définitivement comme étant incontournable. Les élus considèrent qu'une Chambre de Commerce dirigée par des chefs d'entreprise a toute sa légitimité pour accompagner les entrepreneurs ;
 - Gagner une place singulière dans le jeu institutionnel qui est en train de se mettre en place avec les métropoles ;
 - Réduire l'aléa du financement public en développant des ressources propres. L'enjeu est de moins en dépendre.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse maintenant la parole à Xavier PELLETIER pour présenter la méthode choisie.

Xavier PELLETIER remercie le Président. Il souligne que la méthode est axée sur trois principes : être agile, réactif et continuer à transformer les incertitudes en opportunités.

Il faut être à 100% avec les entrepreneurs. C'est-à-dire qu'il faut bien évidemment rester fidèle à la mission d'intérêt général des CCI - c'est historiquement la raison pour laquelle elles ont été créées – tout en ayant la capacité d'être davantage adapté aux besoins et aux attentes des entreprises.

En même temps, il faut être « *Client Addict* », à savoir avoir à l'esprit que la CCI travaille, œuvre, réfléchit en menant des combats pour les entreprises (création, aide au développement).

L'expérience client se doit d'être très positive. C'est-à-dire que la relation client doit être plus attentionnée, que ce soit avec les premiers contacts au CCC, les contacts physiques, les rencontres, le digital et les courriers. Il est indispensable d'avoir une approche beaucoup plus centrée sur les demandes, les réponses et les mises en relation.

Il faut que les conseils prennent l'habitude d'aller encore plus à la rencontre des chefs d'entreprise, d'être davantage en contact direct avec eux.

Il faut mettre en place de la téléprospection et être encore plus simple, plus lisible, plus accessible.

Il faut développer des produits et des services sur des besoins qui sont peu ou mal couverts. En effet, les demandes évoluent et parfois, il se passe trop de temps avant de délivrer des réponses satisfaisantes.

La CCI doit devenir un référent de confiance et avoir cette capacité à construire son offre à travers des logiques de « *Hub* ». On ne remplacera pas tous les acteurs dont parlait le Président, dont les collectivités territoriales nombreuses à avoir cette compétence économique, en revanche la CCI a cette légitimité d'être la porte d'entrée des entreprises. Les chefs d'entreprise attendent non pas des répartitions de compétences, mais d'avoir une capacité à se diriger intuitivement vers le service qui pourra ensuite proposer différentes solutions multicanaux et multi partenariales.

Pour plus d'efficacité, des partenariats seront noués et des conventions mises en place avec les acteurs publics et privés. Les propositions seront collectives, mais aussi individualisées : tantôt conseils experts, tantôt généralistes. Quant aux propositions « *user centric* », il s'agit d'être plus accessible, plus simple et c'est ce qu'il faudra développer au travers les offres digitales.

Les engagements électoraux des élus tournaient autour de quatre axes : faciliter le métier de chef d'entreprise, accélérer la croissance des entreprises, construire un environnement économique favorable, gérer la CCI comme une entreprise. Xavier PELLETIER décrit ce que pourrait être demain le carnet de route à travers ces quatre axes selon les engagements de la campagne électorale :

- Faciliter le métier de chef d'entreprise

Une des premières actions pourrait être de lancer une offre de services 100 % dématérialisée pour les formalités. Le dire paraît absurde au 21^{ème} siècle, mais la CCI est moins en avance que l'Etat sur ce point.

Ce serait aussi d'affecter un référent CCI unique. La CCI arrivera à fidéliser si elle arrive à créer des relations fortes. Quand une entreprise prendra contact avec la CCI, un référent la suivra tout au long de sa vie, de sa naissance à sa transmission.

Enfin, cela passe par le lancement de CCI Store, la plateforme d'e-service des entreprises. C'est un projet de CCI France. Cette plate-forme digitale devra être riche de services multiples permettant aux entreprises de trouver des solutions à ses problèmes. Mais cela passe aussi par l'identification des ressorts de l'entrepreneuriat au féminin pour créer une offre d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques des femmes entrepreneures.

- Accélérer la croissance de votre entreprise

La CCI doit être un associé de confiance. Quand une entreprise a besoin d'un conseil multiformes, il faut qu'on puisse trouver une réponse au sein de la CCI. Cet associé virtuel est celui qui veille à toutes les étapes de la vie de l'entreprise, à son devenir, qui répond aux besoins, en tout cas qui est en capacité d'orienter le chef d'entreprise vers la bonne réponse.

C'est aussi créer une offre de financement diversifiée. La CCI a eu une première réponse de l'État sur l'idée de prise de participation au capital, cela méritera d'être creusé ; l'État n'y est pas opposé si la CCI reste au cœur des missions qui lui sont confiées par le Code de Commerce. Là aussi, il s'agit d'être en appui au projet des entreprises sous différentes formes.

L'objectif est également de porter le développement de l'usine du futur, cher au Président de la délégation de Saint-Étienne. La CCI a des choses à faire notamment quand les entreprises de type industriel ont le projet, comme Clextal à Firminy, de transformer l'usine classique industrielle en usine du futur et de montrer aux futurs collaborateurs que l'industrie au 21^{ème} siècle, ce n'est pas *sale*, mais au contraire de la haute technologie. La mobilisation d'équipement très capitalistique permet à l'industrie « à la française » d'être souvent sur certains secteurs leaders au niveau mondial.

Et il s'agira enfin de sensibiliser 5 000 entreprises par an sur les cinq transformations vitales (digital, performance durable, relation client, business modèle, management). Il faut amener les chefs d'entreprise à utiliser tous les ressorts de l'économie respectueuse de l'environnement qui fait aussi le label de certaines entreprises à la française. La relation client doit être revue.

- Construire un environnement économique favorable

Là aussi, la CCI est dans son rôle quand elle est en capacité de créer de nouvelles ressources territoriales. Un seul exemple avec la gastronomie, fer de lance du territoire. Sur ce sujet, il pourrait y avoir une logique à trois ressorts dont celui de créer un incubateur gastronomie hôtellerie métier de bouche à Saint-Étienne. Il n'y a pas de restaurant digne de ce nom, en tout cas à la hauteur d'une conurbation accueillant 450 000 habitants. Il n'y a pas non plus d'hôtel digne de ce nom permettant aux entreprises leaders du territoire de faire venir les prospects et de les recevoir correctement. Avec l'Institut Paul BOCUSE, l'idée consiste à injecter dans ce territoire, puis au niveau régional et pourquoi pas au niveau national, une offre qualifiée.

Xavier PELLETIER évoque ensuite le salon des plats cuisinés à Roanne. Cela part d'un constat : les pays émergents dont les populations accèdent à la richesse ont envie de déguster des plats gastronomiques « à la française » sans pour autant aller tous les jours au restaurant, mais pourquoi pas sous des formats sous vide ou surgelés. Cela permet de montrer notre savoir-faire lors de ce salon des plats préparés à Roanne.

Enfin, il s'agira de s'adosser à la cité de la gastronomie qui devrait voir le jour en 2018 à Lyon.

Il faut par ailleurs porter haut l'idée de « *dream team* » de l'export. Une présentation spécifique sera faite pour aider les entreprises à être plus efficaces dans ce domaine.

Mais également être plus encore à l'écoute des besoins de formation par filières, notamment des secteurs en tension, et être en capacité de mettre en regard des formations adaptées pour permettre aux entreprises de se nourrir d'une main-d'œuvre bien formée et adaptée.

Et enfin, multiplier les partenariats avec les collectivités territoriales ; c'est l'un des savoir-faire de la CCI qui est en train de signer un contrat avec les deux métropoles, Saint-Étienne et Lyon, mais également avec l'agglomération de Roanne.

- Gérer la CCI comme une entreprise

Pour cela, il s'agit de réussir la transformation digitale de la CCI dans toutes les composantes de la relation client. Investir et désinvestir de façon dynamique et sélective chaque fois que nécessaire. Chaque année, une revue de projets sera faite. Ce qui permettra de remettre en cause nos programmes, d'en arrêter certains et d'en pousser d'autres.

Enfin, il sera nécessaire de trouver de nouvelles sources de revenu. Le PLF 2018 pourrait réserver de mauvaises surprises, en tout cas cela doit amener la CCI à réfléchir à de nouveaux business modèles pour qu'elle continue à jouer son rôle.

Xavier PELLETIER conclut en précisant que ce carnet de route sera affiné et travaillé au sein des commissions pour être voté à l'Assemblée Générale le 25 septembre prochain.

Le Président Emmanuel IMBERTON estime que cette présentation doit paraître théorique pour un certain nombre d'élus, cela n'étant pas le carnet de route d'une entreprise qui maîtrise complètement son marché. La CCI est dans un monde institutionnel avec des partenaires, une tutelle, des *clients* qui sont des ressortissants. Tous ces éléments de contexte font que ce plan de mandat est forcément en étroite implication avec les partenaires qui entourent la CCI et notamment la tutelle.

Cette présentation sera complétée par les travaux qui sont actuellement menés en commission et devrait aboutir à ce carnet de route qui aura une consonance plus pratique et un tout petit peu moins conceptuelle que ce qui vient d'être présenté.

Plusieurs séances avec le comité de direction et le bureau ont eu lieu, avec de nouveaux élus qui découvraient le monde consulaire, raison pour laquelle il a été fait le choix de prendre un peu de hauteur pour s'interroger sur le rôle, le fonctionnement, l'apport que doivent avoir les élus. Il fallait faire cet exercice pour arriver à ce carnet de route en septembre.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute comme éléments stratégiques du mandat, la mise en place de la CCI Métropolitaine et le fait de faire vivre trois territoires appartenant à deux départements différents avec des tailles différentes. La CCI a commencé à mettre en place des coopérations avec les Métropoles de Lyon et de Saint-Étienne et la communauté d'agglomération de Roanne. Petit à petit, la CCI trouve son équilibre. En

effet, ce n'est pas complètement anodin de passer d'un territoire à trois, il faut faire vivre les délégations et l'un des enjeux du mandat est de « penser métropole » et « agir local » de façon à ce que tous les territoires se retrouvent à la fin de ce mandat dans cette CCI Métropolitaine.

Cet exercice délicat demande savoir-faire et diplomatie. Tout est une question d'équilibre auquel il faudra veiller durant ces cinq années.

Yves CHAVENT souhaite dire - pour illustrer les propos du directeur général sur les orientations du mandat - qu'à la Commission International, les élus travaillent sur les critères permettant d'identifier les entreprises susceptibles d'exporter. Les services de la CCI sont très compétents pour accompagner l'entreprise, lui donner des conseils en matière fiscale, de douane et plus globalement sur tout ce qui concerne l'international. Mais quand les organisations professionnelles gèrent des déplacements à l'étranger, elles ont du mal à obtenir de la CCI des listes de sociétés susceptibles d'être intéressées. La commission travaille donc sur ces critères pour les détecter. C'est une révolution, cela veut dire que les salariés de la CCI vont devoir sortir des murs pour trouver ces futures pépites de l'export. C'est plus facile dans une région où le commerce extérieur est excédentaire, notre CCI étant sur l'une des rares régions françaises où il l'est. La CCI se tourne vers le client, l'objectif du plan de mandat est d'aller vers l'entreprise. Reste à savoir si les entreprises cotiseraient volontairement aux charges de la CCI en fonction du service rendu, c'est une vraie question et la Commission travaille pour cela.

Point sur CCI international

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Jean-Jacques REY, Président de la Commission International.

Jean-Jacques REY rappelle les membres de la Gouvernance : la Métropole de Lyon, la Métropole de Saint-Étienne, le MEDEF, la CPME, l'Aderly et la CCI Métropolitaine. La gouvernance est adossée à la Commission International, ce qui permet de les retrouver en fin de Commission.

Les premières réunions ont eu lieu en juin et octobre 2016, puis en mars 2017, la prochaine aura lieu ce vendredi 30 juin.

L'objectif est clair : mutualiser les réseaux ; parvenir à une meilleure coordination dans toutes les initiatives qui existent sur l'international dans les différentes collectivités ; détecter les doublons et valider les opérations prioritaires.

Il faut également savoir que la Commission International est présente à la Commission International de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes et participe au schéma directeur. Cette courroie de transmission est importante pour ensuite passer de matières très concrètes à l'établissement des priorités, au choix des destinations pour ne pas créer des dysfonctionnements dans les différentes structures qui s'occupent de ces opérations.

Lors de chaque réunion, le calendrier des opérations est partagé. Cela se fait en coordination et chacun apporte son besoin et en même temps les possibilités pour les autres. Il a aussi été mis au point un processus commun d'information pour l'accueil des délégations étrangères. Quand une délégation arrive, on essaye de se coordonner, d'être présent ensemble ou en fonction des priorités. Par exemple, pour l'opération BIO à San-Diego du 19 au 23 juin avec la CCI, l'Aderly et la Métropole de Lyon, le Colloque Japon le 24 mars à Saint-Étienne, pendant la biennale du Design entre la CCI, la Métropole de Saint-Étienne et l'Aderly ou l'accueil de la ville de Moscou en mai entre la Métropole de Lyon, la CCI et l'Aderly.

Concernant les opérations à venir, il est prévu fin juin des Echanges Pacte PME et Grands Comptes. C'est une soirée interclubs avec le World Trade Centrer, notre CCI, la Métropole de Lyon et l'Aderly. Il est également prévu une opération en Iran du 29 juin au 3 juillet organisée par la CPME en collaboration avec la CCI et les Entretiens Jacques Cartier entre Lyon et Montréal en octobre 2017, entre la CCI, l'Aderly, le MEDEF et la Métropole de Lyon.

À moyen terme, la Commission souhaite hiérarchiser les cibles géographiques prioritaires ; ces cibles ne sont pas toujours les mêmes dans les différentes collectivités ou structures. Il s'agit également de partager des filières majeures et travailler sur les actions communes pour faire des économies et être le plus efficace possible.

Jean-Luc CHAPELON donne d'autres exemples, notamment de ce qui va se passer au cours de la semaine du 26 juin. Jeudi 29 juin, se déroulera un atelier Iran qui va rassembler 67 participants payants. La CPME, partenaire de cette opération, a apporté des participants. En contrepartie la CCI a diffusé la mission CPME.

L'opération Jacques CARTIER qui aura lieu en octobre est également un très bon exemple puisque, outre les membres de la gouvernance internationale, vont se greffer la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CCI régionale, le Cluster Icare et la banque CIC qui va faire une opération start-up. La CCI est en train d'y associer l'enseignement supérieur avec l'offre de l'EM Lyon en particulier.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur l'offre EM Lyon. Les campus d'EM Lyon au Maroc, en Chine et bientôt en Inde pourront servir de point d'appui aux entreprises. Le but est également d'utiliser le merveilleux réseau de l'Institut Paul BOCUSE dont les étudiants travaillent dans des dizaines de pays de façon à ce qu'à l'international, les entrepreneurs puissent s'appuyer sur des structures existantes. Ce qu'a présenté Jean-Jacques REY est l'amorce d'un changement. En effet, jusqu'à présent l'écosystème était capable d'envoyer des délégations dans la même ville ou le même pays la même semaine sans qu'elles en soient informées.

Ce travail est exceptionnel, avec une mise en ordre de l'ensemble des actions menées et une gouvernance qui s'élargit avec les parties concernées. L'université peut en effet être un point d'appui. Il faudra ensuite travailler avec des entreprises pour découvrir les nouveaux talents à l'export, une fois que la structure sera opérationnelle dans les prochaines semaines.

BUDGET EXÉCUTE 2016 - VOTE

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET.

Nicolas BONNET indique tout d'abord qu'il s'agit du premier budget exécuté de la nouvelle CCI métropolitaine créée au 1^{er} janvier 2016.

Trois chiffres clés sont à retenir : des produits d'exploitation à 57,4 M€ à comparer aux 61,7 M€ de l'année précédente. La différence est due pour 90 % à la diminution de la ressource fiscale. Les charges d'exploitation sont en forte diminution, passant de 64,4 M€ en 2015 à 60,3 M€ cette année. Cela prouve, là encore, que compte tenu de la baisse déjà évoquée, les plans d'économie successivement faits et qui se poursuivent (- 7% de réduction de charges) ont porté leurs fruits même si cela ne permet pas encore d'avoir un

résultat d'exploitation à l'équilibre, le résultat d'exploitation se soldant par un déficit de 2,8 M€.

Le résultat financier est quant à lui en légère augmentation, à 3 M€ et le résultat exceptionnel s'élève à 519 000 €. En 2015, le résultat exceptionnel était à 3,2 M€ dans la mesure où il intégrait la cession par l'ex-CCI de Saint-Étienne des terrains de l'aéroport au syndicat mixte pour un prix de vente de 2,7 M€.

Il faut déduire de cela l'impôt sur les sociétés dû, quel que soit le résultat, sur la quote-part des dividendes des intérêts des placements financiers et qui représente 560 000 €. En conséquence, le résultat net est légèrement bénéficiaire à 102 000 €. Toutefois, ce résultat est loin d'être acquis et l'équilibre est obtenu grâce à des éléments exceptionnels.

Dans le détail, la ressource fiscale représente 44 % des produits. Pour mémoire, ce taux était de 52 % en 2015 et montait à plus de 60 % en 2014, sachant que dans le périmètre Auvergne Rhône-Alpes ce taux est en moyenne à 48 %. Les autres produits sont essentiellement les produits de ventes et de prestations pour 19,5 M€, une partie importante de produits financiers pour un peu plus de 3 M€ et une partie très significative de subventions d'exploitation pour 9 M€, notamment les subventions dans le cadre des prestations que la CCI accomplit essentiellement pour le compte de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

Pour mémoire, à compter de juillet 2014 le gouvernement avait annoncé un plan de réduction significative de la ressource fiscale dévolue aux Chambres de Commerce. À l'époque, la perspective portait sur une baisse d'au moins 36 % sur trois ans, de 2015 à 2017.

En 2016, la diminution de la ressource fiscale s'élève à 3,8 M€, faisant suite à une baisse de 4,7 M€ en 2015. Ce qui veut dire une nouvelle diminution de 12,4 %, mais c'est une diminution pérenne et durable de 8,6 M€ par an. Quoi qu'il en soit, évoluant sur un nouveau modèle économique, le taux de dépendance la CCI doit baisser, même si l'année 2016 est une sorte d'année blanche puisque le gouvernement n'a pas à nouveau diminué la ressource fiscale dévolue aux CCI. Cependant, il vaut mieux s'y préparer pour le projet de loi de finances 2018.

Le volume de ventes et de prestations de services est en hausse, +1 M€ par rapport au budget rectificatif adopté. Cela prouve le dynamisme des secteurs d'activité de la CCI. Le Banc National d'Épreuve apporte 200 000 € de produits complémentaires, les formalités

110 000 € et l'International 100 000 € de plus. Cela témoigne de l'action des équipes qui se sont résolument engagées pour trouver d'autres produits afin que la CCI soit plus autonome.

Il faut par ailleurs noter la perception d'une subvention exceptionnelle de 750 000 €, reçue de l'État, la Région, la Ville et la Métropole de Lyon pour le fonctionnement des musées, ainsi que des dividendes exceptionnels liés à la cession des 60 % des parts de l'État de l'Aéroport de Lyon, cette distribution exceptionnelle ayant représenté pour la CCI 478 000 € de plus que ce qui était initialement prévu.

On constate par ailleurs une forte réduction des charges d'exploitation dans la poursuite des plans de réduction engagés dès 2014, dès l'annonce par le gouvernement d'une réduction des moyens alloués aux CCI, avec notamment la poursuite de la diminution des charges de personnels compte tenu du plan de suppression de postes décidé et voté en 2016 et qui fait suite au plan voté en 2015. Là encore, en 2016 on constate 1 M€ de moins de charges de personnel, y compris en intégrant le coût des licenciements. Évidemment, cela engendre des réorganisations internes. Au 31 décembre 2016, la CCI comptait 476 collaborateurs, intégrant les collaborateurs de droits privés de l'aéroport de Saint-Étienne et du Banc National d'Épreuve, soit une baisse de 45 personnes.

On constate également une diminution forte des achats et charges externes pour plus de 2 M€, même si une partie est mécaniquement liée à la baisse des subventions, la CCI intervenant pour le compte de la Métropole et payant des prestataires pour le compte des entreprises qu'elle suit.

Compte tenu de la baisse des ressources des CCI, la CCI métropolitaine a répercuté cette baisse auprès des organismes qu'elle soutient. Pour certains, elle a annulé des dotations et subventions compte tenu de l'intérêt moindre qu'ils représentent. Il s'agit de déterminer l'intérêt qu'elle a à poursuivre le don de subventions ou à les diminuer. Les subventions à destination des écoles ont également diminué, notamment à l'EMLyon.

Le budget fait apparaître un résultat bénéficiaire de 102 000 €. Néanmoins, gommé les subventions exceptionnelles, le résultat net serait déficitaire de 647 000 €. Il faut donc poursuivre l'augmentation des recettes et la diminution des charges. On ne connaît pas encore quel sera l'éventuel retour du projet de loi de finances 2018 et s'il y aura une nouvelle baisse de ressource. Auquel cas, il faudra accélérer les réductions de charge en 2018.

Si l'on compare le budget primitif au budget réalisé, il faut noter que le résultat d'exploitation reste déficitaire et que les résultats financiers liés notamment aux participations des aéroports de Lyon et SEPEL Eurexpo permettent de compenser en résultat une partie. Ce résultat net est plus favorable même s'il reste lié aux subventions exceptionnelles.

Le fonds de roulement avait été très fortement détérioré dans le cadre de la loi de finances 2014. En effet, les CCI qui avaient plus de 120 jours de fonds de roulement ont été très durement touchées, dont les CCI de Roanne et de Lyon pour un montant de 15,6 M€. Le fonds de roulement était descendu en deçà du seuil des deux mois. La CCI métropolitaine arrive enfin à retrouver un fonds de roulement plus raisonnable à 2,2 mois à fin 2016, mais qui reste néanmoins en dessous du seuil des 90 jours recommandés par la Tutelle. Il faut retrouver ce seuil de 90 jours même si c'est assez étonnant que l'État prélève et, en même temps, préconise d'avoir un fonds de roulement minimum.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie Nicolas BONNET pour cette présentation. L'AG est en train de valider le budget exécuté 2016 et dans le même temps, il faut préparer le budget 2018, la Chambre de Commerce régionale venant de lancer la procédure pour l'élaboration du budget.

2016 était la fin du précédent mandat et le début du mandat actuel, la mise au format de la nouvelle CCI s'est poursuivie, avec une baisse significative des charges, mais aussi des subventions qui peut poser un certain nombre de difficultés, notamment aux écoles, mais la CCI n'avait pas le choix. Egalement, il faut trouver de nouvelles recettes afin d'avoir des ressources propres.

Le Président Emmanuel IMBERTON tient à remercier les équipes, les responsables de service et les directeurs pour les efforts réalisés pour maintenir les comptes de la CCI.

Pour 2017, le retour à l'équilibre est visé, en attendant le projet de loi 2018. On peut annoncer à mi-parcours que la CCI devrait tenir cet objectif. Toutefois, il y a un certain nombre d'aléas dont on n'a pas aujourd'hui une vision très claire, notamment concernant le Musée des Tissus.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que le budget 2018 sera établi en tenant compte de deux scénarios, l'un avec une ressource fiscale stabilisée, l'autre tenant compte d'une baisse de la ressource fiscale de 10 % de façon à analyser clairement les

conséquences d'une telle baisse et avoir les moyens de s'exprimer sur une baisse de ressource conséquente.

Avant de laisser la parole au Commissaire aux comptes, le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des prises de parole. *Pas de demande de parole.*

Rapport du Commissaire aux comptes du cabinet KPMG

Frédéric DAMAISIN donne lecture de son rapport de commissaire aux comptes composé de trois parties :

"La première porte sur l'opinion sur les comptes annuels présentés. Nous certifions qu'ils sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations qui se sont écoulées au cours de l'exercice.

La deuxième partie porte sur le rapport sur les comptes qui représente les justifications sur lesquelles nous nous appuyons, notamment sur la partie des immobilisations financières et des différentes participations que la CCI détient.

Enfin, la troisième partie porte sur les vérifications et informations spécifiques pour lesquelles nous n'avons pas de remarque. Nous avons procédé aux différents travaux qui sont prévus par l'ordre professionnel."

Avis de la Commission des Finances.

Thierry RAVEL informe que la Commission des Finances s'est réunie le 12 juin 2017 afin d'examiner le budget exécuté 2016, en présence du commissaire aux comptes. Les élus ont reçu toutes les explications nécessaires sur les comptes et la Commission des Finances propose à l'unanimité d'approuver le budget exécuté 2016 pour la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

Il en profite pour remercier le Secrétaire Général et ses équipes pour la qualité des échanges qu'ils ont eus.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose alors à l'Assemblée, avec l'avis favorable de la Commission des Finances :

1) D'approuver les comptes clos de l'exercice 2016 avec :

- un total du bilan de 84 498 699,83 € ;
- un résultat net bénéficiaire de 102 371 € ;
- une augmentation du fonds de roulement net de 938 362 € ;
- et un fonds de roulement net total de 11 076 249 € au 31/12/2016.

2) De lui donner tous pouvoirs pour l'approbation de ces comptes auprès de l'autorité de tutelle.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents, le Trésorier ne prenant pas part au vote.

Convention avec Saint Étienne Métropole - VOTE

Le Président Emmanuel IMBERTON donne la parole au Président de la délégation de Saint-Étienne.

Pour François MEON, cette convention est très importante pour le territoire dans la mesure où elle confirme tout l'intérêt de Saint-Étienne Métropole et des acteurs économiques de Saint-Étienne Métropole pour la CCI. Elle est le pendant de la convention qui va être signée avec Lyon Métropole, mais il y en avait déjà une entre Lyon Métropole et la CCI Métropolitaine.

Elle montre aussi que les paroles du Président IMBERTON sont suivies des actes. En effet, il avait dit au cours de la campagne, et il le redit régulièrement, que la CCI Métropolitaine s'occuperait des territoires et c'est une concrétisation importante.

François MEON a un seul regret par rapport à cette convention, l'implication des élus de la délégation de Saint-Étienne. En effet, vu le calendrier relativement court, ils n'ont pas pu être suffisamment associés. Mais s'agissant d'une convention-cadre, elle pourra être amendée par la suite.

À son tour, Nicolas MILLET rappelle que cette convention fait partie des trois à venir avec celle de Roanne et Lyon. Il tient à souligner qu'il y a eu un excellent travail entre les services et un esprit de coopération très intéressant. Pour avoir fait un benchmark

concernant d'autres conventions qui existent en France, celle-ci mènera, à n'en pas douter, un certain nombre d'actions exemplaires.

Le bureau de Saint-Étienne Métropole a délibéré sur son contenu la semaine dernière et l'a votée favorablement. Le Président Emmanuel IMBERTON ne souhaitait pas qu'il y ait un trop grand écart de temps entre la validation du contenu par Saint-Étienne Métropole et par les élus de la CCI Métropolitaine.

Cette convention comporte des grands objectifs stratégiques et sept volets plus opérationnels qui vont faire l'objet de conventions d'implication financière qui déclineront chacun des axes.

Le premier objectif consiste à s'assurer du meilleur service aux entreprises, que ce soit du côté de la Métropole de Saint-Étienne comme des services de la CCI. Le deuxième vise à homogénéiser, harmoniser, éviter toutes les formes de doublons et clarifier qui fait quoi. Le troisième consiste quant à lui à mener des actions visant à valoriser le territoire, à le promouvoir dans ses dimensions de développement endogène, mais aussi exogène. Il s'agit ensuite d'optimiser les moyens humains et financiers consacrés aux services aux entreprises sur le territoire et d'intégrer l'impact de la réforme territoriale. Cette agglomération deviendra Métropole de plein droit selon la loi MAPTAM au 1^{er} janvier 2018.

Quant aux sept volets opérationnels proposés, ils recourent les axes du plan de mandat. Le premier d'entre eux est évidemment le volet entrepreneuriat avec les équipes de Pierre PREUILH, le deuxième volet est le soutien à une filière d'excellence et d'innovation qui recoupe l'axe 3 du plan de mandat.

Le troisième volet porte sur l'accompagnement du tissu économique et territorial avec une série d'offres de services que Nicolas MILLET anime. Le quatrième volet concerne l'implantation des entreprises et l'on retrouve là les actions de l'Aderly. Le cinquième volet avec les équipes de Christophe DUDON porte sur l'emploi, la formation et tout ce qu'il y a autour de l'insertion, le sixième volet avec les équipes de Jean-Charles FODDIS portant sur l'international et la prospection. Puis vient en septième volet, tout ce qui est économie de proximité et commerce en lien avec les équipes de Pierre PREUILH, mais aussi la secrétaire générale de la délégation Sylvie REVEYRAND.

Ces sept volets servent de territorialisation à Saint-Étienne des offres de la CCI qu'elle souhaite démultiplier avec ce partenariat vis-à-vis de Saint-Étienne Métropole. Il s'agira ensuite de procéder à la rédaction des sept conventions opérationnelles et financières.

Le Président Emmanuel IMBERTON est très heureux de la signature de cette convention. Sur le territoire de la Métropole de Saint-Étienne les choses ont très vite changé, le maire de Saint-Étienne et Président de la métropole était très demandeur d'un rapprochement avec la CCI. En quelques mois, il a été possible d'élaborer cette convention-cadre qui permettra aux élus de la CCI et de Saint-Étienne Métropole de travailler sur l'approfondissement de ces sept priorités.

L'essentiel a été signé avec cette convention-cadre, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne est, à travers cette convention, reconnue par Saint Étienne Métropole comme le partenaire privilégié pour le développement économique de son territoire. Ce travail, abouti seulement au bout de quelques mois quand on sait la difficulté qu'il y a à signer ce type de convention, démontre une volonté partagée entre la délégation de Saint-Étienne, mais également l'ensemble des services de la CCI Métropolitaine et les élus de Saint-Étienne, de faire avancer les choses et de travailler ensemble.

Il faudra maintenant que les élus, sous l'autorité de François MEON, la fassent vivre.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie le Président de la délégation et les services pour l'établissement de cette convention qui sera signée officiellement au mois de septembre.

Il demande à l'Assemblée Générale d'approuver le contenu de la convention de partenariat cadre entre Saint-Etienne Métropole et la CCI métropolitaine et de l'autoriser à la signer.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

**Convention 2017 Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus
et CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne
VOTE**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas MILLET.

Nicolas MILLET précise qu'il s'agit de la dernière convention annuelle, la CCI étant engagée depuis 2013 dans un contrat pluriannuel au côté de la Métropole, de la Région et de l'État qui sont partenaires de ce pôle qui regroupe 200 entreprises dont des grands

comptes comme Valéo ou Volvo, mais aussi des PME et équipementiers du secteur de l'automobile. Elle permet de continuer des activités sur ce secteur qui reste dynamique, dans l'existence même du cluster, mais aussi dans les aspects amont en termes d'innovation puisque ce pôle travaille à la réalisation d'une plate-forme Transpolis dans la plaine de l'Ain. Mais aussi en aval : le salon Solutrans se tiendra en novembre et pour lequel la CCI organise un prix de l'innovation pour les différents membres de ce cluster.

Comme le bureau l'a décidé et dans les suites évoquées pour un repositionnement progressif, la position générale de la région sur les clusters et pôles est d'aider ceux-ci pendant un certain temps et se retirer petit à petit pour s'investir dans d'autres secteurs industriels. C'est ce qu'il se passe là en l'occurrence. La CCI était très impliquée en cofinçant le poste de délégué-général et petit à petit elle arrête ce financement et n'apporte plus qu'une aide sous forme de subvention de 100 000 €, aide qui sera réduite l'année prochaine comme toutes les aides récurrentes. La CCI a été co-fondateur de ce cluster en 2005 et toutes les aides récurrentes vont disparaître au profit d'aides ponctuelles. Le modèle économique sera à travailler.

Il faut savoir également que le siège de l'association du pôle de compétitivité est domicilié à la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

Il est donc proposé cette convention avec une aide de 100 000 € pour 2017 qui sera ensuite prolongée en 2018 pour disparaître par la suite.

Le Président Emmanuel IMBERTON réaffirme la position de la CCI concernant les clusters. L'idée est de faire naître des filières, d'essayer de les organiser, de les aider et faire en sorte qu'elles puissent travailler sous forme de cluster. Il s'agit de faire en sorte que le cluster puisse vivre des subventions de la Région, mais sans subvention de la CCI dont la vocation n'est pas de faire perdurer des aides, mais d'accompagner le cluster jusqu'à sa prise d'autonomie.

Le cluster Lumière développe à présent ses propres actions, toujours dans l'environnement de la CCI, toujours avec son soutien, mais sans aide financière. Ils ont monté leur premier salon OnlyLight et ils ont un projet ambitieux dans le quartier de la Confluence avec l'immeuble de la Lumière qui représente un investissement conséquent de 10 M€.

On est parti d'une initiative et quelques années après, une filière, des entreprises, des syndicats professionnels s'organisent par eux-mêmes, créent un point de ralliement très fort avec ce bâtiment dédié à la Lumière à Confluence et avec un salon professionnel.

La filière est créée et va se développer dans la région. Il faut y ajouter également un effort de formation très important si l'on veut qu'une filière puisse se développer dans une Métropole ou dans un territoire spécifique.

C'est un exemple à suivre, la subvention pour LUTB s'élève à 100 000 € cette année et elle sera amenée à diminuer dans les années à venir.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale d'accorder une suite favorable à la convention 2017 entre le Pôle LUTB/RAAC et CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, de voter l'attribution d'une subvention de 100 000 € et de l'autoriser à signer la convention.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Point sur le dossier des musées - VOTE

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie les 25 élus qui ont participé à la réunion de travail organisée la semaine précédente sur ce sujet. Cela leur a permis d'approfondir ce dossier.

Le groupe de travail, réuni à l'initiative de l'ancien Préfet de région, a rendu ses conclusions le 31 mai. De son côté, le cabinet In Extenso a rendu ses conclusions après une très large consultation des partenaires concernés : Etat, Région, Métropole, CCI et Unitex, le syndicat professionnel.

Dans ses conclusions, le cabinet a essayé de reprendre le point de vue de chacun. Il a proposé deux solutions pour l'avenir du Musée des Tissus. La première consisterait à maintenir les collections des musées et des expositions dans les deux hôtels particuliers qu'ils occupent actuellement, l'hôtel de Villeroy pour les tissus et l'hôtel de Lacroix Laval pour les arts décoratifs, et à les transformer en véritable musée du 21^{ème} siècle. L'idée étant ici de dépoussiérer la notion même de musée et de faire entrer ces expositions dans l'avenir en présentant la partie la plus moderne des activités du textile à travers l'ensemble des textiles techniques appliqués au médical, au sport, à la culture entre autres. L'idée est d'en faire un musée qui ne soit pas simplement tourné vers son passé, mais sur l'avenir dans les locaux actuels.

La seconde solution reviendrait plutôt à rattacher les collections du Musée des Tissus au Musée des Confluences et celui des Arts Décoratifs au Musée Saint-Pierre en reprenant la proposition initialement formulée par le Maire de Lyon, Président de la métropole.

Les discussions se poursuivent avec les partenaires afin de trouver, à partir de ces deux solutions très opposées, une solution unique partagée et équilibrée.

La veille de ces discussions, le Président de la Région a très fortement bougé les lignes en montrant un attachement très fort au Musée des Tissus et en prévoyant une subvention d'investissements non plus de 5 M€ comme il l'avait fait au départ, mais de 10 M€ et en prévoyant une enveloppe pour les frais de fonctionnement à hauteur de 1 M€ par an, ce qui couvre 60 % des besoins.

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'initiative de la Région. En effet, outre l'acte qui permet de mettre chacun devant ses responsabilités en mettant clairement sur la table l'enjeu du Musée et l'accompagnement financier, il permet également à Laurent WAUQUIEZ de montrer son attachement à l'excellence de la région.

Cela a quelque peu orienté les débats de la réunion de fin mai, cette proposition étant arrivée l'avant-veille de la réunion finale du groupe de travail. Elle a amené depuis début juin à multiplier les contacts avec les uns et les autres.

Arrivant dans une période électorale pour la Métropole et la Ville de Lyon qui devraient chacune élire leur président en juillet, le Président IMBERTON est fortement sollicité par la Métropole et par la Ville qui lui demandent de revoir le calendrier pour ce dossier complexe, dans la mesure où elles ne pourront pas prendre de décision avant le 5 juillet.

Le Président Emmanuel IMBERTON travaille étroitement sur ce dossier. Il a déjà vu plusieurs fois les services de la Région, emmenés par son vice-président, David KIMELFELD, Georges KEPENEKIAN avec Xavier PELLETIER, ainsi que les services de la Ville et de la Métropole. Il revoit l'après-midi même le président WAUQUIEZ. Il espère qu'une solution pourra se dégager soit avec pour unique partenaire la Région, soit avec un partenariat partagé entre la Région, la Métropole et la Ville.

Il avait organisé la réunion avec les élus parce qu'il souhaitait présenter une délibération à cette assemblée générale concernant les locaux de la rue de la Charité qui sont au centre de toutes les solutions imaginées. Si les musées sortent de leurs murs, la vente de ceux-ci

pourrait financer la future activité des musées. Il y a eu à ce titre quelques échos dans la presse satirique locale, voulant influencer le chemin à suivre.

La CCI travaille étroitement avec Unitex sur ce sujet. Le Président Emmanuel IMBERTON préférerait opter pour la première solution, solution qui permettrait d'assurer un avenir visible et viable aux musées des Tissus et des Arts Décoratifs. Il considère *a contrario* que la deuxième solution diluerait probablement les collections en les séparant et en les mettant dans un ensemble plus grand qui ferait probablement disparaître leur originalité.

Avec la Région et Unitex, la CCI porte cette position et ils vont essayer de faire en sorte que, avec la Métropole, les points de vue se rapprochent. C'est la raison pour laquelle il a été proposé à la Métropole de prendre une part très active dans la première solution, en ayant notamment la possibilité d'avoir la main sur l'aspect scientifique, culturel des musées en le raccordant avec le Musée des beaux-arts et le musée des Confluences en faisant pôle muséal cher au Président de la Métropole, sous l'autorité d'un directeur qui pourrait être nommé par la Région puisqu'elle deviendrait le principal financeur.

Il voulait faire partager au sein de l'assemblée générale l'idée du principe d'une vente des locaux, mais il se trouve qu'entre la réunion qui a été organisée mercredi et la réunion de vendredi, les choses ont évolué. Les bâtiments qui sont toujours au centre de la solution pourraient être, si la Région reprend le Musée, non pas vendus, mais cédés à l'euro symbolique. Il ne peut donc pas faire prendre une délibération visant à acter le principe d'une vente si demain ces locaux sont cédés à l'euro symbolique.

En conséquence, cette décision est reportée au mois de septembre, mais le Président Emmanuel IMBERTON voudrait être sûr que les élus suivront l'avis du Bureau afin de rendre indéfectible le lien entre les bâtiments et les musées. Autrement dit, le bâtiment qui est le patrimoine de la CCI, des entrepreneurs, ne peut servir qu'à une seule chose, à savoir trouver une solution définitive et durable pour le Musée des Tissus nonobstant toute autre solution.

Anne-Sophie PANSERI demande - si les bâtiments sont cédés à l'euro symbolique à la Région et que le Musée des Tissus est liquidé par la suite pour une quelconque raison – s'il y aura retour à bonne fortune à la CCI.

Le Président Emmanuel IMBERTON affirme que, si la CCI était amenée à prendre cette décision, il y aurait une clause évidente de retour à meilleure fortune. Mais il faut aussi savoir qu'Unitex est également candidat. En effet, après de longues discussions le

syndicat s'est porté acquéreur d'une partie des bâtiments moyennant l'engagement de la CCI de mettre le produit de cette vente dans l'investissement du Musée. Unitex aurait le projet de faire du Musée des Tissus le totem de la profession textile en Auvergne Rhône-Alpes et de faire vivre ce musée en étroite collaboration avec les industriels du textile, ce qui semble une excellente idée.

Maintenant, les discussions portent sur les articulations entre droit privé et droit public. Nos avocats sont en train de travailler sur cela.

Le Président Emmanuel IMBERTON a donc décidé de maintenir la réunion du 5 juillet, il veut avoir des chiffres de la Métropole. Il y a quelques mois, elle disait ne pas pouvoir se prononcer parce qu'il n'y avait pas de projet, aujourd'hui il y en a un et il faut pour avancer dessus avoir quelques chiffres. Il avance à pas mesurés, espérant que la solution finale sera trouvée au cours du mois de juillet.

Evelyne GALERA souhaite intervenir sur le fond et la forme.

Sur le fond, elle est tout à fait contre le fait que la collection soit éclatée. C'est quand même un patrimoine important au niveau international.

Quant à la forme, ce sera à discuter, mais ce sont deux sujets à dissocier.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que c'est ce qu'il essaye de faire. Simplement, la CCI se trouve entre la Métropole qui est revenue autour de la table, alors qu'elle avait adopté la politique de la chaise vide, à la condition que le musée sorte de ses murs, et la Région qui souhaite le contraire. Il a fallu rapprocher les points de vue, ce qui n'a pas toujours été facile. La solution serait que le musée reste dans ses murs, en attribuant à la Métropole la direction scientifique et culturelle des musées de façon à ce que l'on puisse faire jouer les synergies entre les musées et que cette notion de pôle muséal puisse ressortir. Cela devrait satisfaire les deux parties.

**Avis quant à la localisation du siège de la
CCI de région Auvergne Rhône-Alpes
VOTE**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET.

Nicolas BONNET informe que le décret sorti en avril 2016 et qui a porté création de la nouvelle CCI de région Auvergne Rhône-Alpes, a expressément prévu que le siège était fixé de façon provisoire à Lyon, puisque dans le cadre du Code de Commerce il doit y avoir une consultation des CCI territoriales quant au choix du siège définitif. C'est la raison pour laquelle les élus doivent se prononcer et donner l'avis de l'Assemblée Générale de la CCI Lyon Métropole pour fixer le siège définitif de la CCI de région Auvergne Rhône-Alpes. Le nouveau décret devra paraître avant le 30 septembre pour fixer définitivement le siège.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée générale de donner un avis quant au siège définitif de la CCI de région et propose que dans le cadre de l'article 2 du décret n° 2016-428 du 11 avril 2016 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne Rhône-Alpes, et conformément à l'article L. 711-6 du code de commerce, la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne soit d'avis que le siège de la CCI de région Auvergne Rhône-Alpes soit fixé à Lyon.

L'Assemblée approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Informations décisions de Bureau

Bureau du 15 mai :

Le Bureau a validé :

- La convention 2017 avec MECALOIRE,

- La convention 2017 entre la CCI et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du département de la Loire sur les opérations EDEL et STEEEP,
- La convention avec BNP PARIBAS pour 2017 – Jeunes entreprises innovantes,
- Et le projet ANR FICHTRE dans le cadre du partenariat entre la CCI et le Pôle éco conception
- La désignation de Monsieur Dominique JABOULAY, Président du Tribunal de Commerce de Saint-Étienne pour assurer la présidence de la Commission de Prévention des conflits d'intérêts.

Le Bureau a validé les représentations suivantes dans les organismes extérieurs :

- CODEFI : François MEON et Guy DELORME en qualité de titulaires,
- OCMR Loire Forez : David BALDINI en qualité de titulaire,
- COMMISSION COMMERCE VILLE DE MONTBRISON : David BALDINI en qualité de titulaire
- COMITE DE SUIVI DU CAMPUS EMLYON ST ETIENNE : David BALDINI en qualité de titulaire,
- COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS : Jérôme GRENIER et Pierre LARDON en qualité de titulaires et André TIXIER et Philippe MONTCHALIN en qualité de suppléants,
- COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX : François MEON en qualité de titulaire et Sylvie GUICHARD en qualité de suppléante.

Bureau du 29 mai :

Le Bureau a validé :

- La convention de subvention annuelle avec la Métropole Grand Lyon et la CCI Lyon Métropole sur la thématique de l'Entrepreneuriat,
- La convention avec la communauté de communes du pays de l'Arbresle
- L'avis sur la révision du Plan de déplacement urbain de l'agglomération lyonnaise,
- Et le renouvellement de la cotisation au Comité pour la Transalpine Lyon Turin

Informations générales

Le Président Emmanuel IMBERTON transmet les amitiés des membres de l'AG à Patrick PARAT, Président de la Commission Industrie et Services qui a des problèmes de santé. Il va mieux aujourd'hui et se repose.

Il félicite Roland BERNARD, promu Officier dans l'Ordre national du Mérite par décret du 2 mai 2017 et Christian MISSIRIAN qui recevra prochainement les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Applaudissements.

ARDE : Point sur le positionnement de la CCI par rapport à l'Agence Régionale de Développement Économique.

Cette agence est une structure montée par la Région comme réponse à ses nouvelles compétences dans le domaine économique. Elle sera co-présidée par le Président de Michelin et le Président de la Région et le directoire sera présidé par un chef d'entreprise. Cette agence aura une vocation sur l'ensemble du territoire avec des agences locales.

La création de cette agence est partie notamment de l'ancienne compétence des départements, avec ici ou là des agences qui existaient, mais dont l'organisation n'était pas uniforme sur l'ensemble de la région. Le programme de cette agence ressemble fort aux prérogatives des Chambres de Commerce. D'ailleurs, quand on lit les statuts de l'Agence régionale, la similitude est très forte.

Il faut donc maintenant que cette agence se mette en place, ce qui sera fait à partir du 1^{er} juillet. Sa directrice générale, Cécilia TAJEDOR, est une collaboratrice de Laurent WAUQUIEZ. Le Président Emmanuel IMBERTON et avec Xavier PELLETIER l'ont rencontrée il y a quelques semaines pour échanger.

Cette agence n'a pas un carnet de route, un plan de marche déterminé, avec une méthode et des objectifs précis. Elle va se construire progressivement avec, le Président l'espère, le réseau des CCI de façon à éviter des doublons, mais également avec les centres des anciennes agences départementales économiques.

Ce qui est compliqué, c'est qu'aucune situation dans aucun département n'est la même, il va donc falloir pour cette nouvelle agence faire du cas par cas en fonction des partenaires. Le partenariat ne sera pas le même si on parle de la Haute-Savoie ou de l'Ardèche parce que les forces en présence ne sont pas les mêmes.

Les échanges sont réguliers avec cette agence, le président du directoire qui est le président de l'entreprise Gravotech basée à Rillieux a rencontré le bureau de la CCIR la semaine dernière et le Président Emmanuel IMBERTON va déjeuner ce midi avec le Président WAUQUIEZ, le MEDEF, la CPME et la CCI de région de façon à essayer de caler l'organisation de cette agence et le fonctionnement avec les différents partenaires, notamment les CCI et les Chambres de Métier. Cependant, ce que le Président IMBERTON a vu au salon des entrepreneurs ne l'a pas complètement rassuré parce que les entrepreneurs qui allaient d'un stand à l'autre se demandaient ce que faisaient tous ces gens, quelle était l'organisation et quelle aide on pouvait leur apporter.

La mission va être de faire en sorte de collaborer de façon efficace avec cette agence. La Région a la compétence économique, il est donc normal qu'elle l'exerce. Elle veut également de la lisibilité, ce qui est également normal dans la mesure où elle finance un certain nombre d'actions à travers des conventions notamment avec la CCI. Il est normal que lorsque la CCI met en œuvre un certain nombre d'actions financées par la Région, celle-ci puisse être reconnue comme opérateur. La CCI travaille sur ce sujet, en bonne intelligence avec la CCI de région.

Claude RISSAC demande, concernant l'agence régionale, quel est le calendrier, quand il sera possible d'en savoir plus quant à la définition des missions.

Le Président Emmanuel IMBERTON indique que l'agence sera mise en place au 1^{er} juillet, date à laquelle la directrice générale prend son poste. Elle va commencer à entrer en discussion avec l'ensemble des partenaires sur tous les départements, avec toutes les métropoles. Le travail est considérable avec deux priorités : l'innovation et l'international.

La CCI va entrer dans les discussions très concrètes avec la directrice en place et d'ici la fin de l'année on devrait y voir plus clair sur la future organisation.

Xavier PELLETIER informe par ailleurs que la CCI Métropolitaine a noué une convention avec la CCI de Saône et Loire qui demandait à se rapprocher d'elle.

L'idée est de dépasser les frontières administratives qui ont peu d'intérêt pour la vie économique. Le bassin du Mâconnais tend vers le Lyonnais et il y a une connexion entre les pays du Roannais et le Charolais Brionnais. Les CCI se sont accordées pour travailler ensemble et échanger des données économiques, notamment relatives au commerce. Cela permettra d'avoir une analyse plus fine.

L'objectif est aussi de tisser des coopérations fortes sur des secteurs porteurs. Les entreprises qui gravitent autour de la prospection *off shore* sont les mêmes que celles qui travaillent avec les entreprises du nucléaire. Il sera organisé en octobre une première rencontre nationale d'affaires du nucléaire à la Région. Les entreprises qui travaillent pour le *off shore* et celles qui travaillent pour les secteurs du nucléaire se rencontreront pour cette journée d'affaires.

D'autres rendez-vous sont prévus sur des thématiques plus spécifiques : bâtiment durable, économie liée aux activités viti-vinicole. Il s'agit de tisser des relations pour faire en sorte que les CCI travaillent ensemble au service des entreprises.

Informations des Présidents de Délégation

Délégation de Saint-Étienne

François MEON va en préambule faire un retour sur le salon du Bourget. Il y était lundi et mardi à titre professionnel puis jeudi pour représenter les Présidents IMBERTON et GUERAND le jour de la visite de Laurent WAUQUIEZ du stand collectif organisé par la CCI Métropolitaine. Sur ce stand collectif Rhône-Alpes, il y avait 105 entreprises dont une vingtaine pour le territoire stéphanois.

Il revient sur le sujet de l'agence régionale. Il a reçu Laurent WAUQUIEZ qui s'est largement aperçu que sans les CCI, il serait difficile d'organiser de telles manifestations. Il est passé à travers les stands et il a l'ambition de créer une grande région aéronautique.

Concernant la délégation de Saint-Étienne, outre la convention qui a été signée et dont il a largement été question, une journée Visio commerce a eu lieu le 31 mai, opérée par la CCI Métropolitaine.

Cela a beaucoup plus au maire de Saint-Étienne Gaël PERDRIAU et au maire de Saint-Chamond Hervé REYNAUD. Cet événement est à destination des développeurs d'enseigne pour leur faire découvrir le territoire et les opportunités d'implantation. Le retour

a été très bon, en particulier d'une société qui ne connaissait pas bien le territoire et qui le sentait triste. Elle s'est aperçue que l'image était meilleure que celle qu'elle en avait et elle devrait y implanter son enseigne.

Par ailleurs, les Trophées des entreprises ont eu lieu en collaboration avec le groupe Progrès à Saint-Étienne vendredi 22 juin. La CCI a remis un trophée à l'entrepreneur de l'année. Ce sont quatre jeunes qui ont monté une pizzeria en 2010 et qui en ont aujourd'hui six sur Saint-Étienne et alentours, avec un concept bien particulier. La CCI les a aidés à s'implanter et les aide aussi pour le développement de leur franchise. Ils ont pour objectif de créer 10 pizzerias sur ce modèle en franchise dont une à Lyon.

Concernant l'aéroport de Saint-Étienne, François MEON, le Président Emmanuel IMBERTON, Xavier PELLETIER et Yves CHAVENT ont tenu une première réunion avec le cabinet que la CCI a soumissionné. Il doit remettre quelques lignes directrices des actions qui pourraient être mises en œuvre dans cet aéroport. Une réunion du syndicat mixte se déroulera au mois de septembre afin de sélectionner les axes pour en faire un aéroport nettement moins déficitaire.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que l'enjeu pour le territoire Stéphanois est fort, il s'agit de changer de modèle d'aéroport et d'arrêter de subventionner des lignes qui n'ont rien à voir avec le monde économique pour le spécialiser dans un certain nombre de métiers et lui permettre d'accueillir notamment lors des événements l'ensemble des charters qui pourraient y atterrir.

Le syndicat mixte a confié à la CCI le soin de proposer des solutions qu'elle va trouver avec l'aide d'un cabinet spécialisé. L'idée est que les travaux soient rendus à la fin de l'année pour trouver un avenir à cet aéroport. Le subventionnement du déficit ne pourra pas durer éternellement. L'idée est de le réduire, de le maintenir, tout en faisant en sorte que ça ne coûte pas trop cher à la collectivité et à la CCI.

Délégation de Roanne

Suite à la présentation des orientations de mandat, Guy DELORME tient à informer sur la façon dont a agi la délégation de Roanne dans deux domaines, la communication et l'agroalimentaire.

Il faut savoir qu'à Roanne les élus se sont réunis depuis le début de la mandature tous les mois et ont reçu l'ensemble des directeurs opérationnels qui leur ont fait part de tout ce que la CCI Métropolitaine peut apporter au territoire. Il reste une session à venir avec le Secrétaire Général le 19 juillet, sachant que le sous-Préfet sera présent.

L'on peut considérer que lorsqu'on parle communication et ambassadeurs, les plus importants sont les élus, ils doivent donc être au courant de toutes les possibilités. À ce titre, il est prévu d'améliorer le message de la CCI et d'être plus clair, mais en attendant, les élus doivent être au courant de toutes les possibilités.

Par la suite, au second semestre, les élus de la délégation se réuniront tous les deux mois, en alternance avec l'Assemblée Générale.

Quant au deuxième sujet, à Roanne il y a Troisgros qui est relativement sensible au territoire et à une certaine qualité de la vie. Les élus sont très enclins à développer, à travers les notions de tourisme agroalimentaire et d'agriculture, tout ce qui peut favoriser le fait que Roanne soit considéré en termes de gastronomie et d'attrait d'art de vivre comme l'un des faubourgs de Lyon.

À ce sujet, la première réunion des élus est prévue chez le fromager Mons qui a installé sa cave d'affinage dans un ancien tunnel de la SNCF à Roanne. C'est très moteur pour les élus et pour cette idée.

Par ailleurs, Guy DELORME a remis avec Philippe DALAUDIERE les prix Qualité tourisme. Et il y a eu lors de la manifestation des bouchons de Lyon une participation très significative des Roannais avec notamment des restaurateurs connus et des Meilleurs Ouvriers de France.

Guy DELORME évoque ensuite la convention Roanne Agglomération/CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne. La délégation a pris le train bien en amont puisque les élus ont évoqué dès le mois de janvier lors d'une réunion avec le Président de l'agglomération cette convention. Elle a été rédigée en parfaite harmonie entre les directions, les élus du bureau, la direction générale et les élus de Roanne.

Cette convention n'est pas signée parce qu'elle est très complète. C'est non seulement une convention-cadre, mais c'est aussi une convention technique et financière. Or, si les deux premiers sujets sont maintenant réglés, il reste à se mettre d'accord sur quelques détails financiers. Le Président Emmanuel IMBERTON vient à Roanne le 24 juillet afin de rencontrer le maire pour débloquer la situation qui est très près d'aboutir.

Cette convention aussi cadrée a été réalisée dès janvier parce que les élus étaient au courant de la création de l'agence de développement économique régionale, ils avaient le projet des statuts. Ils savaient qu'il fallait marquer leur territoire, leur compétence et qu'il fallait mettre dans cette convention un certain nombre de choses permettant de se positionner dans leur rôle par rapport à l'agglomération Roannaise qui joue un jeu assez particulier par rapport à la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne en ce qui concerne le développement économique. En effet, le président d'agglomération est un proche de Laurent WAUQUIEZ et au départ, il y avait une certaine opposition entre la Région et la Métropole Lyonnaise, notamment en ce qui concerne les notions de prospect des entreprises à travers l'Aderly. Il espère que Saint-Étienne sera le chemin de croix qui permettra à la Région d'adhérer à cet outil particulièrement performant.

Les élus de la délégation de Roanne essayent de baliser le terrain vis-à-vis de l'Agglomération pour avoir une convention qui, après, si elle se développe notamment dans le cadre de Roanne territoire, jouera complètement son rôle.

Anne-Sophie PANSERI demande pourquoi le Président de la délégation de Lyon n'intervient pas.

Le Président Emmanuel IMBERTON répond qu'il n'était pas prévu qu'il intervienne, mais lui laisse toutefois la parole.

Délégation de Lyon

Philippe VALENTIN précise que sur Lyon les choses bougent beaucoup, surtout sur l'international et sur ce que la CCI avait commencé à mettre en place lors de mandature précédente.

Les conventions sont le *background* nécessaire pour travailler de façon collective et après, il y a le travail effectif et le ressenti des entreprises. Cela fait des années que le même discours est tenu, à savoir que les entreprises qui commencent à mettre un pied dans la

CCI sont plutôt contentes du service rendu, mais quand on fait un micro-trottoir en demandant à quoi sert une CCI, les gens ne savent pas. Il y a donc tout un travail à faire. Il faut faire évoluer les choses et les élus de la délégation de Lyon s'y emploient.

Philippe VALENTIN ajoute qu'il n'intervient pas souvent dans la mesure où le Président intervient et cela ferait beaucoup d'interventions, mais généralement une synthèse est faite.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que la future signature de la convention est momentanément interrompue du fait des élections à la Métropole de Lyon. Les discussions seront reprises dès que l'exécutif aura été nommé à la Métropole.

Divers

Le Président Emmanuel IMBERTON évoque le premier anniversaire pour deux compagnies aériennes sur les lignes Lyon-Montréal et Lyon-Moscou. Cela montre le dynamisme de l'aéroport Saint-Exupéry. Ces deux compagnies aériennes sont très satisfaites de leur première année sur Lyon. Il y a un marché sur l'aéroport lyonnais et ces lignes deviendront très bientôt régulières.

Go numérique : Le Président est un peu déçu, mais également satisfait des contacts qu'il y a eu. Déçu en termes d'affluence, celle-ci ayant été moindre que l'année dernière. Sur le fond, les exposants ont été très satisfaits de la qualité des contacts qui ont pu être pris et des affaires qui vont se réaliser grâce à ce salon.

Par ailleurs, la manifestation *Elle active*, organisée par le magazine Elle, a eu lieu dans la salle de la Corbeille. 600 femmes sont venues chercher des conseils, des idées et de meilleures pratiques pour progresser dans la vie professionnelle. Elles ont eu droit à un focus sur l'entrepreneuriat de la part de Myriam BENCHARAA.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur la CCI en action que les élus reçoivent chaque vendredi. C'est l'occasion de découvrir l'agenda de la CCI et d'obtenir les invitations pour l'ensemble des manifestations. Une cinquantaine est organisée par mois sur le territoire et les élus sont conviés à chacune d'entre elles.

Enfin, il présente Christine HERY qui vient de CCI formation. Elle vient renforcer le pôle de la Présidence et de la Direction Générale. Elle sera dédiée aux élus, Maud CONVERS conservant ses attributions auprès du Président.

La principale mission de Christine sera de réaliser l'interface entre l'ensemble des services et l'ensemble des élus. Elle sera à la disposition des élus pour leur donner des conseils, leur indiquer le bon interlocuteur au sein de CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, de façon à ce qu'ils puissent s'y mouvoir d'une façon plus facile.

Un certain nombre de projets sont en cours comme la création d'un intranet réservé aux élus de façon à ce qu'ils puissent mieux vivre leur mandat, être les interlocuteurs privilégiés des chefs d'entreprise et les meilleurs ambassadeurs.

L'idée est de leur simplifier leur vie d'élus. Christine a pris son poste il y a quelques jours, elle sera complètement opérationnelle à partir du mois septembre, son bureau se trouve à côté de celui de Blandine VIGNON.

Dans la mesure où il n'y a plus de questions diverses, le Président Emmanuel IMBERTON souhaite de belles et heureuses vacances à tous et clôt la séance à 12 heures 43.

**LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
AURA LIEU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 à 10H30**

LIEU A DEFINIR